

Communiqué de presse



Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des Patrimoines

Christine de Rouville
01 40 15 35 84
christine.de-rouville@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la
Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Trois nouvelles labellisations “ Ville ou Pays d’art et d’histoire ”

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, sur proposition du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, décide d'attribuer le label “ *Ville d'art et d'histoire* ” à la ville de Carcassonne (Aude) et le label “ *Pays d'art et d'histoire* ” au Pays de Senlis (Oise) à Ermenonville et au Pays de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure (Pyrénées Atlantiques).

L'attribution du label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » s'inscrit dans l'action du ministère de la Culture et de la Communication pour le développement de l'Éducation artistique et culturelle. Elle concrétise la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture. Elle offre ainsi aux habitants et aux jeunes des clés de lecture pour une meilleure compréhension de leur cadre de vie, ainsi que des richesses architecturales, patrimoniales et environnementales qui le composent.

La ville de Carcassonne, soucieuse de renforcer les liens entre ses trois entités que sont la ville haute - Cité médiévale -, la ville basse - bastide Saint-Louis - et les quartiers plus récents des faubourgs, s'engage dans un projet culturel de connaissance et de médiation architecturale et du patrimoine auprès de tous les publics.

Le Pays de Senlis à Ermenonville, qui réunit les communes de Senlis, Mont l'Évêque, Fontaine-Chaalis et Ermenonville, souhaite promouvoir la diversité de ses richesses patrimoniales et la création contemporaine auprès de nouveaux publics. Une attention particulière sera portée au travail en réseau avec les acteurs culturels du territoire, ainsi qu'à la mise en place d'un partenariat avec la Ville d'art et d'histoire de Chantilly.

Le Pays de-Saint-Jean-de-Luz et Ciboure a pour ambition d'amplifier les actions menées par les deux communes en matière de médiation architecturale et patrimoniale afin de conjuguer la qualité du cadre de vie pour ses habitants et le renforcement de l'attractivité de son territoire contemporain auprès des visiteurs. Le projet culturel s'attachera à la prise en compte d'une démarche scientifique transversale.

Le Conseil national, qui s'est réuni le 28 mai 2015, a invité les deux nouveaux Pays labellisés à élargir leurs actions à l'échelle de l'agglomération dont ils font partie. Il a par ailleurs annoncé le renouvellement des conventions des Villes d'art et d'histoire de Laval (Mayenne) et de Cambrai (Nord) et de l'avenant porté à la convention du Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin (Pas-de-Calais).

Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, dont on célèbre cette année le 30^e anniversaire, compte désormais 116 Villes et 68 Pays.

Paris, le 15 juillet 2015